CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION SAINT JOSEPH

35 avenue Péboué

64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

SARL au capital de 50000 € - SIRET : 483.231.494.00020 – APE : 6920Z
167 Bis Avenue Jean Mermoz – CS 30405 – 64146 Lons Cedex
Téléphone : 05.59.62.14.42 – Fax : 05.59.62.04.92
Site internet : www.plfexpert.com

CABINET PERES SARL

Société d'expertise comptable
et de commissariat aux comptes

ASSOCIATION SAINT JOSEPH

35 avenue Péboué

64000 PAU

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31/12/2024

Aux membres de l'Assemblée Générale,

1. Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Saint Joseph relatifs à l'exercice clos le 31/12/2024, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

2. Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2024 à la date d'émission de notre rapport.

3. Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne :

- Les dépréciations réalisées dans le cadre de la présentation des comptes annuels, et notamment les amortissements des immobilisations, s'appuient sur des méthodes correctement documentées ;
- Les sondages et circularisations effectués sur les postes Trésorerie et Dettes financières nous ont permis de considérer la juste appréciation de ceux-ci ;
- Les sondages effectués sur les comptes « charges de personnel » nous ont permis de considérer la juste appréciation de ceux-ci.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

4. Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Assemblée Générale.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

5. Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

6. Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à LONS, le 20 juin 2025

CABINET PERES SARL
Commissaire aux comptes
Représenté par
Monsieur Eric LAGRILLE

Etats financiers au 31/12/2024

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Bilan

Bilan Actif

		31/12/2024			31/12/2023
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement	10 465	10 465		
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions brevets droits similaires	66 000	60 372	5 628	5 899
	Autres immobilisations incorporelles				
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains	18 419		18 419	18 419
	Constructions	28 098 834	12 091 090	16 007 744	16 947 749
	Installations techniques,mat. et outillage indus.	2 143 763	1 618 330	525 434	475 613
	Autres immobilisations corporelles	3 213 815	2 666 254	547 561	558 912
	Immobilisations corporelles en cours				609
	Avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations évaluées selon mise en équival.				
	Autres participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Autres titres immobilisés	21 361		21 361	21 462
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	4 562		4 562	5 650
	TOTAL (I)	33 577 220	16 446 512	17 130 708	18 034 314
ACTIF CIRCULANT	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements	74 507		74 507	64 969
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	1 117	121	996	1 020
	Avances et Acomptes versés sur commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	144 067	18 337	125 730	82 354
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	137 038		137 038	147 425
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 016 707		1 016 707	845 743
	DISPONIBILITES	3 973 117		3 973 117	4 091 976
COMPTES DE REGULARISATION	Charges constatées d'avance	596 375		596 375	593 396
	TOTAL (II)	5 942 928	18 459	5 924 470	5 826 884
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (III)				
	Primes de remboursement des obligations (IV)				
	Ecarts de conversion actif (V)				
	TOTAL ACTIF (I à V)	39 520 148	16 464 970	23 055 178	23 861 197
	(1) dont droit au bail				
	(2) dont à moins d'un an			4 562	5 650
	(3) dont à plus d'un an				

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
69146 LONS Cedex

Bilan Passif

		31/12/2024	31/12/2023
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	1 149 748	1 149 748
	Fonds propres complémentaires	1 531 078	1 531 078
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	113 117	113 117
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de reprise	2 732 788	2 709 989
	Autres		
	Report à nouveau	(1 956 869)	(1 739 998)
	Report à nouveau sous contrôle de tiers financeurs		
	Excédent ou déficit de l'exercice	(222 736)	(194 072)
	Total des fonds propres (situation nette)	3 347 126	3 569 862
	Fonds propres consomptibles		
	Subventions d'investissement	3 143 051	3 437 921
	Provisions réglementées	1 037 748	936 280
	Total des autres fonds propres	4 180 799	4 374 201
	Total des fonds propres	7 527 925	7 944 063
Fonds reportés et dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation	140 359	205 601
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes	7 356	8 205
	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Fonds dédiés sur concours publics	88 731	4 500
	Total des fonds reportés et dédiés	236 446	218 306
Provisions	Provisions pour risques	5 444	5 444
	Provisions pour charges	776 712	823 335
	Total des provisions	782 157	828 779
DETTES (1)	DETTES FINANCIERES		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit (2)	11 676 860	12 461 755
	Emprunts et dettes financières divers	359 925	326 699
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	DETTES D'EXPLOITATION		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	542 285	401 322
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	1 820 891	1 631 409
	DETTES DIVERSES		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 291	
	Autres dettes	81 952	38 654
	Produits constatés d'avance	12 445	10 209
	Total des dettes	14 508 649	14 870 050
	Ecarts de conversion passif		
	TOTAL PASSIF	23 055 178	23 861 197
	Résultat de l'exercice exprimé en centimes	(222 735,84)	(194 071,50)
	(1) Dont à moins d'un an	3 616 552	3 326 906
	(2) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		

Cabinet CERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Route de Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Etats financiers au 31/12/2024

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Compte de Résultat

Compte de Résultat 1/2

		31/12/2024	31/12/2023
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations	3 403	3 010
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens	323 922	279 150
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	267 081	336 074
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	15 245 090	14 922 902
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consomptible		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels		
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	445 484	394 799
	Utilisations des fonds dédiés	74 235	56 604
	Autres produits	9	341
	Total des produits d'exploitation	16 359 225	15 992 882
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stock	24	
	Achats de matières et autres approvisionnements	1 325 235	811 350
	Variation de stock	(9 537)	(40 349)
	Autres achats et charges externes	2 058 025	2 563 613
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	1 045 250	1 053 347
	Salaires et traitements	7 786 751	7 607 771
	Charges sociales	3 114 529	2 987 892
	Dotation aux amortissements et dépréciations	1 137 702	1 138 050
	Dotation aux provisions		148 317
	Reports en fonds dédiés	123 845	41 713
	Autres charges	25 363	24 814
	Total des charges d'exploitation	16 607 186	16 336 517
RESULTAT D'EXPLOITATION		(247 961)	(343 635)

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
16 bis Avenue Jean Mermoz
BP 30405
64146 LONS Cedex

Compte de Résultat 2/2

		31/12/2024	31/12/2023
	RESULTAT D'EXPLOITATION	(247 961)	(343 635)
PRODUITS FINANCIERS	De participation		
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé	9 732	6 637
	Autres intérêts et produits assimilés	31 226	23 725
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
	Différences positives de change		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des produits financiers	40 959	30 363
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées	191 376	202 299
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	Total des charges financières	191 376	202 299
	RESULTAT FINANCIER	(150 417)	(171 937)
	RESULTAT COURANT avant impôts	(398 378)	(515 572)
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Sur opérations de gestion	16 014	22 169
	Sur opérations en capital	313 163	451 403
	Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	21 508	62 602
	Total des produits exceptionnels	350 685	536 175
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Sur opérations de gestion	1 190	2 219
	Sur opérations en capital	50	34 528
	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	163 971	172 809
	Total des charges exceptionnelles	165 211	209 556
	RESULTAT EXCEPTIONNEL	185 473	326 619
	Participation des salariés aux résultats		
	Impôts sur les bénéfices	9 831	5 118
	TOTAL DES PRODUITS	16 750 869	16 559 419
	TOTAL DES CHARGES	16 973 604	16 753 490
	EXCEDENT ou DEFICIT	(222 736)	(194 072)

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature		
Bénévolat	28 738	15 656
TOTAL	28 738	15 656
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens		
Prestations		
Personnel bénévole	28 738	15 656
TOTAL	28 738	15 656

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Paul Mermoz
CS 30402
64146 LONS Cedex

Etats financiers au 31/12/2024

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **23 065 178** euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **16 750 869** euros et un total **charges** de **16 973 604** euros, dégageant ainsi un **résultat** de **-222 736** euros.

Cabinet PERES SAS
Société de Commissariat aux Comptes
17 Bis Avenue Jean Jaurès
CS 30405
69400 VILLEFRANCHE SUR SAONE Cedex

L'exercice considéré débute le **01/01/2024** et finit le **31/12/2024.**
Il a une durée de **12** mois.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

L'association reconnue d'intérêt général a pour objet:
- d'assurer la pérennité des EHPAD dont elle a la charge dans l'esprit des fondateurs selon la charte de la Congrégation des Filles de la Croix et leurs textes de référence et dans le cadre de la loi sur les Associations de 1901,
- d'assurer la gestion de ces établissements et l'entretien de leurs locaux,
- d'offrir tous les services susceptibles de soulager les souffrances morales et physiques des personnes dont elle a la charge et d'assurer leur bien-être dans le respect de leur personne et de leur croyance,
- de faire admettre, en priorité, les personnes âgées dépendantes et /ou fragilisées en particulier sur le plan économique, des territoires environnants ainsi que les religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix et leur famille,
- de conserver l'habilitation à l'Aide Sociale, pour satisfaire à cette exigence,
- d'instaurer et de mettre en oeuvre un esprit de complémentarité, de collaboration et de partenariat entre les administrateurs, les bénévoles et les religieuses de la Congrégation des Filles de la Croix,
- d'assurer la mise en réseau entre établissements: maisons de retraite, hôpitaux, centres de soins ou toute autre structure de santé ou médico-sociale,
- d'assurer toute mission d'aide pour tout établissement médico-social du secteur non lucratif voulant collaborer dans une perspective de complémentarité ou de réseau,
- de mettre à disposition les bâtiments libres dont elle dispose par la location de logements pour des personnes en difficulté sociale ou de bureaux pour un usage au service du public,
-d'assurer toute mission d'aide et d'accompagnement dans le secteur des personnes âgées dépendantes et handicapées,
-d'assurer des services à la personne auprès des personnes âgées, ou des services auprès des collectivités, comme par exemple restauration ou blanchisserie,
-de créer, d'entretenir, favoriser, développer par tous les moyens appropriés et conformes aux lois, toutes oeuvres d'accueil et d'assistance pour les bénéficiaires,
- et, plus généralement, d'effectuer toutes missions d'intérêt général ou médico-social conformes à la loi et à l'esprit du projet associatif.

Faits caractéristiques de l'exercice :

Néant

Evènements significatifs postérieurs à la clôture :

Néant

Principes et conventions générales :

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2018-06 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice, ainsi que du règlement ANC 2019-04 relatif aux établissements sociaux et médico-sociaux.

Permanence des méthodes :

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Règles et méthodes comptables

Informations générales complémentaires :

Immobilisations :

1- Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achats et frais accessoires) ou à leur coût de production.

2- Les amortissements pour dépréciation sont calculés sauf exception suivant le mode linéaire ou dégréssif en fonction de la durée de vie prévue à compter du 01/01/N+1 :

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30416
64146 LONS Cedex

- Logiciels 1 an à 3 ans
- Agencements & Aménagements des constructions entre 8 et 20 ans
- Travaux Rénovation et Construction entre 15 et 50 ans
- Gros entretien Bâtiment entre 10 et 15 ans
- Matériel et Outillage entre 5 et 10 ans
- Aménagements Divers entre 8 et 10 ans
- Matériel de Transport entre 5 et 10 ans
- Matériel de Bureau entre 5 et 10 ans
- Mobilier entre 4 et 15 ans

3- La non application de la règle prorata temporis entraîne sur l'exercice une minoration des amortissements de 11 621 euros.

4- Il est constaté un amortissement dérogatoire à la hauteur de 43 965 euros sur les dispositifs médicaux dévalués à 100%.

5- Il n'est pas appliqué les règlements CRC 2002-10 du 12/12/2002 et 2003-07 du 12/12/2003 portant sur les règles d'évaluation des actifs par composant et l'avis 2007 sur les convergences comptables applicables aux établissements sanitaires et sociaux.

6- Absence d'amortissements des immobilisations 1991/1992 établissement Sainte Marie

En l'absence de financement des organismes de tutelles, les investissements 1991/1992 d'une valeur totale de 182 639 € n'ont fait l'objet d'aucun amortissement.

Stock :

Les stocks sont évalués suivant la méthode "du dernier prix d'achat connu".

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Amortissements des subventions :

Les subventions d'investissement liées au travaux de construction et de rénovation sont repris conformément au plan pluriannuel d'investissement établi le 11/06/2008.

Effectif des salariés :

L'effectif moyen de l'association s'élève à 221 salariés au 31 décembre 2024, à savoir :
- Etablissement Betharram 19 salariés
- Etablissement Saint Joseph Nay 122 salariés
- Etablissement Sainte Marie 80 salariés

Règles et méthodes comptables

Tableau de passage :

A - Résultat comptable : - 222 736 €

B - Annulation provision congés payés : + 99 227 €
- 641200 : + 64 330 €
- 632000 : + 28 305 €
- 645500 : + 6 592 €

C - Amortissement différé : - 38 002 €

D - Neutralisation résultat siège : + 39 827 €

E - Neutralisation résultat EHPA : - 178 €

(A+B+C-D-E) Résultat établissement : - 201 159 €
- Etablissement St Joseph Nay Igon : - 124 497 €
- Etablissement Ste Marie : - 47 961 €
- Etablissement Betharram : - 28 701 €

Le résultat de l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée est un déficit de 201 159 euros.

Réserves et Reports à nouveau sous gestion contrôlée :

Les comptes annuels 2024 font ressortir un montant de réserves à hauteur de 2 732 788 euros qui est intégralement lié à l'activité médico-sociale sous gestion contrôlée.

Le poste "Report à nouveau" ressort avec un montant global de - 1 956 869 euros qui se décompose de la façon suivante :
- Report à nouveau Siège : 62 573 €
- Report à nouveau EHPA : - 21 576 €
- Report à nouveau activité médico-sociale : - 1 997 866 €

Estimation du Passif éventuel relatif à l'acqusition de Congés-Payés en arrêt de travail (Loi 2024-364 du 22/04/2024) :

Au 31 décembre 2024, la valorisation des congés-payés acquis dans le cadre d'arrêt de travail est estimé à 90 394 euros.

Elle se décompose de la façon suivante entre les établissements :
- Etablissement Ste Marie : 21 989 €
- Etablissement St Joseph Nay Igon : 59 027 €
- Etablissement Bétharram : 9 378 €

Cet estimation tient compte des caractéristiques suivantes :
- Salariés présents ou sortis depuis décembre 2009;
- Prise en compte des arrêts maladie sauf AT/MP;
- Limite de 24 jours par an compte tenu des autres jours déjà acquis;
- Application des règles spécifiques aux arrêts supérieurs à un an à la date de fin de période d'acquisition des Congés-Payés;
- Application d'une prescription de 3 ans à compter de la date de rupture du contrat pour les salariés sortis.

Valorisation des contributions volontaires :

L'association a évalué les heures de bénévolat sur l'année 2024 à hauteur de 2 419 heures, soit un montant de 28 738 € si nous tenons compte d'une valorisation des heures à un montant de 11,88 euros pour l'année 2024.

Les heures de bénévolat se répartissent de la manière suivante :
- Animation 2 162 heures
- Administrateurs/Bureau 257 heures

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Règles et méthodes comptables

Engagement en matière de pension et retraites :

A la clôture de l'exercice, le montant de la "dette actuarielle" en matière d'indemnités de fin de carrière (IFC) s'élève à 771 917 euros.

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2024
- Taux d'actualisation : 3.7 %
- Méthode de calcul : Rétrospective Prorata Temporis
- Convention collective : Hospitalisation privée à but non lucratif
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié.
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020 - donnees def.

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
69146 LONS Cedex

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu (sauf dérogation individuelle)
  - 64 ans pour la catégorie : Cadres
  - 64 ans pour la catégorie : Non Cadres
- Progression de salaires
  - 3% Constant pour la catégorie : Cadres
  - 3% Constant pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de rotation
  - 2 % constant pour la catégorie : Cadres
  - 2 % constant pour la catégorie : Non Cadres
- Taux de charges sociales patronales
  - 50 % pour la catégorie : Cadres
  - 50 % pour la catégorie : Non Cadres

Les autorités de tutelle ont accepté de financer une partie des indemnités de départ à la retraite. En date du 31 décembre 2024, les comptes annuels font ressortir une provision pour indemnité de départ à la retraite à hauteur de 92 596 euros.

Immobilisations

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2024
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	75 784		1 518		837	76 465
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	75 784		1 518		837	76 465
CORPORELLES	Terrains	18 419					18 419
	Constructions sur sol propre	13 749 218		46 117			13 795 335
	sur sol d'autrui	8 143 209					8 143 209
	instal. agenct aménagement	6 160 290					6 160 290
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 993 113		154 053		3 402	2 143 763
	Instal., agencement, aménagement divers	2 173 190		36 499			2 209 689
	Matériel de transport	146 488		1 706		17 639	130 555
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	858 122		29 221		17 772	869 571
	Autres immobilisations corporelles	4 000					4 000
	Immobilisations grévées de droits						
	Immobilisations corporelles en cours	609				609	
	Avances et acomptes						
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	33 246 658		267 595		39 422	33 474 831
FINANCIERES	Participations et créances rattachées						
	Autres titres immobilisés	21 462		1		102	21 361
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	5 650				1 088	4 562
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	27 112		1		1 190	25 923
	TOTAL	33 349 555		269 114		41 449	33 577 220

Amortissements

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

		Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2024
			Dotations	Diminutions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres	69 885	1 790	837	70 837
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	69 885	1 790	837	70 837
CORPORELLES	Terrains				
	Constructions sur sol propre	3 284 473	558 807		3 843 280
	sur sol d'autrui	4 039 232	205 855		4 245 087
	instal. agencement aménagement	3 781 263	221 460		4 002 723
	Instal technique, matériel outillage industriels	1 517 500	104 232	3 402	1 618 330
	Autres instal., agencement, aménagement divers	1 681 002	53 332		1 734 334
	Matériel de transport	140 512	5 976	17 639	128 849
	Matériel de bureau, mobilier	801 374	19 469	17 772	803 072
	Autres immobilisations corporelles				
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	15 245 356	1 169 131	38 813	16 375 674
	TOTAL	15 315 241	1 170 921	39 650	16 446 512

Provisions

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2024
PROVISIONS REGLEMENTEES	Couverture du besoin en fonds de roulement	32 919			32 919
	Provisions pour renouvellement des immobilisations	656 829	120 007	21 508	755 328
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires	176 875	43 965	40 995	179 845
	Réserves des plus-values nette d'acti	69 657			69 657
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES	**936 280**	163 971	62 503	1 037 748
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour pertes sur marchés à terme				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	631 516		25 296	606 220
	Autres	197 263		21 326	175 936
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	828 779		46 622	782 157
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations – incorporelles				
	Sur immobilisations – corporelles				
	Sur immobilisations – des titres mis en équivalence				
	Sur immobilisations – titres de participation				
	Sur immobilisations – autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours	121			121
	Sur comptes clients	10 561	7 776		18 337
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	10 683	7 776		18 459
	TOTAL GENERAL	**1 775 741**	171 747	109 125	1 838 363

Dont dotations et reprises	- d'exploitation	7 776	46 622
	- financières		
	- exceptionnelles	163 971	21 508

Cabinet PERESSARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Variation des Fonds Propres

	Fonds propres clôture 31/12/2023	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2024
Fonds propres sans droit de reprise	2 680 826				2 680 826
Fonds propres avec droit de reprise	113 117				113 117
Ecarts de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves	2 709 989	22 799			2 732 788
Autres réserves					
Report à nouveau	(1 739 998)	(216 871)			(1 956 869)
Excédent ou déficit de l'exercice	(194 072)	194 072		222 736	(222 736)
Situation nette	3 569 862			222 736	3 347 126
Droits des propriétaires					
Fonds propres consomptibles					
Subventions d'investissement	3 437 921		19 225	314 095	3 143 051
Provisions réglementées	936 280		163 971	62 503	1 037 748
Fonds dédiés des fondations abritées					
TOTAL	7 944 063		183 196	599 333	7 527 925

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Tableau de suivi des fonds dédiés

I - SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTEES				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Fonds dédiés				
Cf.état Fonds dédiés	218 306	105 705	123 845	236 446
TOTAL	218 306	105 705	123 845	236 446

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

II - RESSOURCES PROVENANT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Ressources	Fonds à engager au début de l'exercice A	Utilisation en cours d'exercice B	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées C	Fonds restant à engager en fin d'exercice D = A - B + C
Dons manuels				
Total				
Legs et donations				
Total				
TOTAL				

Fonds dédiés

Subventions de fonctionnement affectées - Fonds dédiés	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réalis sur nouvelles resso affectées	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés Mobilier	4 500	500	84 731	88 731
Fonds dédiés fonct. heb.	5 500	935		4 565
Fonds dédiés RTT	2 119			2 119
Fonds dédiés fonct. Soins	119 854	25 293	39 114	133 675
Fonds dédiés Soins Mut.	78 128	78 128		
Fonds dédiés fondation	5 048			5 048
Fonds dédiés Animation	3 157	850		2 307
Totalisation	218 306	105 705	123 845	236 446

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Créances et Dettes

		31/12/2024	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	4 562	4 562	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	144 067	144 067	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	16 949	16 949	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	28	28	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	8 328	8 328	
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	111 732	111 732	
	Charges constatées d'avances	596 375	596 375	
	TOTAL DES CREANCES	882 043	882 043	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
62 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64148 ORTHEZ Cedex

		31/12/2024	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	11 676 860	784 763	2 927 398	7 964 699
	Emprunts et dettes financières divers	359 925	359 925		
	Fournisseurs et comptes rattachés	542 285	542 285		
	Personnel et comptes rattachés	783 556	783 556		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	916 891	916 891		
	Impôts sur les bénéfices	8 901	8 901		
	Taxes sur la valeur ajoutée	539	539		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	111 005	111 005		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 291	14 291		
	Groupe et associés				
	Autres dettes	81 952	81 952		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	12 445	12 445		
	TOTAL DES DETTES	14 508 649	3 616 552	2 927 398	7 964 699
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	783 620			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Charges et Produits constatés d'avance

31/12/2024	Charges	Produits
Charges et Produits d'EXPLOITATION Charges et Produits FINANCIERS Charges et Produits EXCEPTIONNELS	596 375	12 445
TOTAL	596 375	12 445

Cabinet PEROS SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 bis avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Charges à payer (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	18 805	20 081	(1 276)	-6,35
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	150 208	163 860	(13 652)	-8,33
Dettes fiscales et sociales	1 068 283	924 026	144 257	15,61
Dettes fournisseurs d'immobilisation	14 291		14 291	
Autres dettes	257	14 340	(14 083)	-98,21
TOTAL	1 251 844	1 122 307	129 536	11,54

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 bis Avenue Jean Mermoz
BP 30405
64146 LONS Cedex

Produits à recevoir (avec détail)

	31/12/2024	31/12/2023	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients	1 209	329	880	267,5
Autres créances	143 613	157 316	(13 703)	-8,71
TOTAL	144 822	157 645	(12 823)	-8,13

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Dettes garanties par des Sûretés Réelles

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
64146 LONS Cedex

Nat. Dette	Nature de la Garantie	Org. Bénéficiaire	Montant début	31/12/2024
Emprunt	Hypothèque	Crédit Coopératif	300 000	22 828
Emprunt	Nantissement des comptes de titres financiers	Crédit Coopératif	10 019	5 707 400
		TOTAL	310 019	5 730 227

Produits et Charges exceptionnels

		31/12/2024
Total des produits exceptionnels		350 685
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		16 014
AUT.PROD.EXCEP./OPER.GEST	553	
AUT.PROD.EXCEP./OPER.GEST	15 462	
Produits exceptionnels sur opérations en capital		313 163
PDTS CESSIONS ELEMENTS ACTIF	150	
SUBV.INVEST.VIREES RESULT	122 248	
QTE PART SUBVENTION ADEME	1 298	
QUOTE PART SUBVENTION CARSAT	1 999	
REPRISE SUBVENTION CUISINE WEL	951	
QUOTE PART SUBV. PAI CNSA	74 129	
QUOTE PART SUBV.CONSEIL DEPART	87 289	
QUOTE PART SUBVENTION IRCEM	6 468	
QUOTE PART SUBV. KLESIA	3 234	
QUOTE PART SUBV. MALAKOFF	4 851	
QUOTE PART SUBVENTION PAI-ARS	1 442	
QP SUBV INVEST VIREE CPTE RES	9 104	
Reprises sur provisions et transferts de charges		21 508
REPR.PROV.REGL.RENOUV.IMM	16 612	
REPRISE PROV. RGLTEE S/ IMMOB DEP.	4 895	
Total des charges exceptionnelles		165 211
Charges exceptionnelles sur opération de gestion		1 190
PENALITES ET MAJORATIONS	33	
CONTRIBUTION EXCP/DONS	300	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	100	
AUT.CHG.EXCEP./OP.GESTION	757	
Charges exceptionnelles sur opération en capital		50
VAL. COMPT. DES ELETS D'ACTIFS FIN.	50	
Dotations excep. aux amortissements et aux provisions		163 971
AMORTISSEMENT DEROGATOIRE	43 965	
DOT. POUR RENOUV IMMOS SOINS	92 331	
PROV REGLT RENOUVELLEMENT IMMO	27 675	
Résultat exceptionnel		185 473

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
27 Bis, avenue Jean Mermoz
69008 LYON Cedex

Transferts de charges

	31/12/2024
Remboursements prévoyance	166 167
Remboursements formations	216 979
Remboursements assurance	4 208
Aides contrat de travail	7 215
Refacturation personnel	4 292
TOTAL	398 862

Cabinet PERES SARL
Société de Commissariat aux Comptes
167 Bis Avenue Jean Mermoz
CS 30405
69146 LONS Cedex